



PREVENTION DES RISQUES LIES AU DOMAINE DE LA  
SANTÉ, DOULEUR, HYPNOANALGESIE

Année :

## Risques infectieux et hygiène - FORMATION

Réf. : ECTRC01A



### Compétences Visées

Connaître les grands principes de l'hygiène hospitalière et les appliquer dans son quotidien de travail.

### Objectifs, Contenus

#### Identifier le risque infectieux dans les établissements de santé

- Les différents germes, les modes de transmission et les infections nosocomiales.
- Les acteurs et les instances de l'hygiène hospitalière.
- Les protocoles, la réglementation, la gestion des risques dans un établissement.
- La responsabilité des différentes catégories professionnelles dans la transmission d'infections nosocomiales.
- La détection et le signalement d'un incident dans le processus du risque infectieux.

#### Savoir lire et appliquer un protocole

- Les protocoles d'hygiène hospitalière dans la gestion documentaire.
- Les protocoles d'hygiène hospitalière : pratique et écart.
- L'analyse des événements indésirables autour des pratiques.
- L'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière, les indicateurs de pratique.
- Le réseau de référents hygiène.

#### Intégrer les bonnes pratiques d'hygiène hospitalière

- Les précautions standards.
- Les précautions complémentaires dont BMR et BHR.
- La toilette du patient dont celle de l'opéré.
- L'antiseptie de la peau.
- La désinfection du matériel.
- L'usage des antibiotiques.
- Les pratiques autour des gestes invasifs.
- L'hygiène au bloc opératoire y compris l'endoscopie.
- L'hygiène de l'environnement : locaux, eau, air, surfaces, alimentation, linge.
- Le brancardage.
- L'information et l'éducation du patient.

### Formation Intra

#### Personnes concernées

Infirmier, Aide-Soignant, Agent des Services Hospitaliers

#### Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

## Méthode

- Apports théoriques.
- Études de cas concrets.
- Études de protocoles.
- Analyse de pratiques.
- Évaluation des connaissances à l'aide d'un quiz.

## Valeur ajoutée de la formation

Place importante donnée à l'expression et l'expérience de terrain. Les apports théoriques viendront appuyer et enrichir ces expériences et seront confortés par des exercices pratiques ou scénarios.

## Prérequis

» Aucun

## Dispositif D'évaluation

### L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

## À noter

### Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Circulaire DGS/5C/DHOS/E2 n°2001-138 du 14 mars 2001 relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels.
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Circulaire DGS/SD 5 C/DHOS/E 2 n°2003-163 du 31 mars 2003 relative au bilan standardisé des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.
- Circulaire DHOS/E 2/DGS/SD5C n°2004-21 du 22 janvier 2004 relative au signalement des infections nosocomiales et à l'information des patients dans les établissements de santé.
- Circulaire DHOS/E2/DGS/5C n°2006-82 du 24 février 2006 relative aux mesures à envisager pour l'amélioration du niveau d'activités des établissements de santé en matière de lutte contre les infections nosocomiales.
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- Décret n°2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé.
- Arrêté du 20 février 2015 fixant les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.
- Arrêté du 20 février 2015 relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé.
- Arrêté du 3 mai 2016 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions de mise à disposition du public de certains résultats par l'établissement de santé.
- Instruction du 15 juin 2016 relative à la mise en oeuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médicosocial 2016/2018.
- Recommandations nationales « Prévention de la transmission croisée : précautions complémentaires contact », avril 2009.
- Recommandations de la SFHH : « Surveiller et prévenir les infections associées aux soins », septembre 2010.
- Recommandations de la SFHH : « Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes », mars 2013.
- Recommandations de la SFHH : précautions standards 2017.
- 5<sup>e</sup> iteration de certification des ETS « dite V2020 ».